

CTINA SUISSE
 (LAIT ARTIFICIEL)
 A. PANCHAUD, A VEVEY (SUISSE)
 Aliment et le plus économique
 des veaux, porcelets, etc.
 Le lait artificiel équivaut à un
 naturel et ne coûte que 3/4 cent.
 or, vermeil, argent et bronze.
 tenus dans les concours régionaux
 de la Société des agriculteurs
 de l'Académie nationale.
 Certificats de notre contrée.
 Adresse pour la Gruyère: Auguste
 Muller. [420]

es Dupraz

le 16 août 1889, il y aura au
 M. François Moura & Cie, à
 de

ux maigre

déjà connue par sa bonne qua-
 lité au temps et à l'humidité,
 r. la bosse de 12 pieds cubes.
 acquies CARDIS, chaudière.

VENDRE

de garde, âgé de 2 ans.
 del de Jaman, Montbovon. [506]

A Bulle, pour le 22 février
 1890, un **domaine** de grand
 ron 31 poses (11 hectares 16
 e partie irriguée.
 M. CHIFFELLE, receveur. [513]

Une **remise** non atte-
 nante, en très bon état,
 res, largeur 4 mètres.
 Emile BUCHS, Marsens. [507]

ERIE EMILE LENZ A BULLE:

actures,
s en parchemin, etc.
 x des plus modérés.

tttes gommées

NS ET LIQUEURS
 30 à 50 cent. le cent.

PPES COMMERCIALES

iale imprimée, 4 fr. 50 le mille.
PIER A LETTRES
 format, depuis 10 c. les 3 cahiers.

s de laiterie, etc.

BREVETÉ!!!

LE
IT UNIVERSEL
 Plüss-Staufner

établissement SANS RIVAL pour
 les objets cassés, soit en
 laine, bois, etc.
 en demi-flacons et flacons à
 1 fr.

Imprimerie de la Gruyère,
 on trouve également:

is au copal
 e Plüss-Staufner

es meubles ternis ou tachés.
 en flacons de 60 cent. et
 [311]

ux chasseurs.

une belle jeune **chienn** de
 (ant), chez Is. MULLER, à Villar-
 [514]

vendre:

uchilles. — S adresser à M.
 à Bulle. [515]

mandez partout

s cigarettes

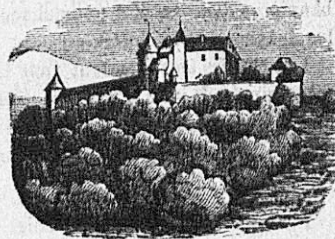
OSPHORE

XXXXXXXXXX

ille Jenz, imprimeur-éditeur.



LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 —
 6 mois, 2 50
 Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
 payable d'avance.

Prix du numéro: 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux
 de poste.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames:

Annonces: Pour le canton,
 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
 la ligne ou son espace.

Réclames: 20 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de
 port.

BULLE, le 20 août 1889.

NOUVELLES SUISSES

Arrivée des tireurs suisses à Paris.

Les tireurs suisses sont arrivés à Paris dans la journée de samedi, au nombre d'environ 1200, par trois trains venant de Delle, de Pontarlier et de Genève.

Samedi, à midi, M. Carnot a reçu, dans les salons de la légation suisse, les délégués officiels du comité central des tireurs suisses, MM. Steiner, Tritten, Lotz, Thelin et Biemann, qui ont offert au président un splendide bouquet d'un mètre de diamètre aux couleurs nationales françaises, edelweiss, rhododendrons et gentiane bleue, bouquet composé non sans peine par M. Fröbel, le grand jardinier de Zurich. M. Carnot s'est montré très touché de cette attention et a eu les paroles les plus flatteuses et les plus aimables pour la Suisse et pour les tireurs suisses.

Du tir de Vincennes, on écrit à la *Revue*, le 18 août, que la colonne suisse, formée place de la gare à Vincennes et forte d'environ mille hommes et autant de suivants, s'est mise en marche sous le commandement de M. Thelin, à 1 1/2 heure, pour le champ de tir. Elle était précédée et escortée d'une musique ronflante, des divers groupes officiels, comités de tir et délégués des sociétés suisses de Paris, avec enseignes déployées et « cornes » de gymnastes garnies de bouquets. Une foule immense lui faisait haie et cortège, et acclamait avec enthousiasme au passage de la bannière fédérale portée superbement par M. le colonel Lotz, de Bâle. Sur tout le parcours, échange de vivats des plus chaleureux à la Suisse et à la France.

La colonne s'engage à travers la plaine, sous un soleil ardent et au milieu d'un nuage de poussière incroyable, et arrive devant la tribune où, après quelques poussées, elle finit par s'aligner sous la pression

des gardes de Paris à cheval et des gymnastes qui font le service d'ordre.

A 3 h., M. le ministre de la guerre arrive, et M. Biemann, de Fribourg, présente les tireurs suisses en prononçant le discours suivant, maintes fois applaudi:

Monsieur le ministre de la guerre,
 Monsieur le président du concours,
 Monsieur le directeur et messieurs les membres du comité,
 Tireurs français, républicains!

Dix-huit années se sont écoulées depuis que le drapeau suisse a été présenté dans l'une de vos fêtes de tir. C'était alors une époque douloureuse, mais c'était l'aurore de la troisième république: que d'espérances dans les cœurs, que d'amour pour la liberté, — et aujourd'hui quel spectacle offert par la France au monde et quel glorieux couronnement!

A Mâcon, la vieille république suisse venait saluer la grande sœur, sortie triomphante des ruines de la patrie pour la régénérer. A Paris, nous venons, en ce jour, célébrer l'anniversaire de l'immortelle révolution de 1889 et acclamer le plus admirable essor du génie humain.

Tireurs français, républicains,

Je vous apporte le drapeau des carabiniers suisses, parce que notre pays, plus que tout autre, a le devoir de répondre à la généreuse invitation que vous avez adressée à tous les peuples. Nous serions des ingrats si nous ne nous souvenions pas que la révolution a puissamment contribué à transformer les conditions intérieures de la Suisse, que c'est la Déclaration des droits de l'homme qui a supprimé chez nous les aristocraties et les baillages pour la liberté et l'indépendance de nos vingt-deux cantons.

C'est que, comme l'a dit un de vos grands historiens, la révolution commença par aimer tout, que son caractère principal est la générosité envers l'univers, qu'elle fut l'avènement de la Loi, la résurrection du Droit et la réaction de la Justice.

Tireurs français, républicains,

Laissez-moi vous parler de l'heure présente et de notre Helvétie tant aimée, symbolisée par cette bannière. Nous l'aimons, notre Helvétie comme elle est, nous ne la demandons ni plus grande ni plus belle, elle nous suffit. Mais ce que nous plaçons au-dessus de ses splendeurs et de ses Alpes neigeuses, c'est

des flacons de vinaigre, lesquels deviennent utiles lors de l'exhibition de certaines pièces à conviction.

Celles-ci, scellées et munies d'étiquettes indicatives, avaient été déposées sur une large table placée devant l'estrade des trois conseillers.

La séance fut déclarée ouverte.

Le président ordonna d'introduire l'accusé. Tous les assistants se levèrent d'un mouvement unanime, se dressèrent sur la pointe des pieds et tendirent le cou vers la petite porte qui s'était ouverte à gauche de la Cour et en face des jurés. et par laquelle entrèrent un garde municipal, puis Gustave Marchand qui suivait un autre soldat.

L'écrivain était très pâle. Ses yeux, battus par l'insomnie des dernières nuits, paraissaient plus grands.

Il prit place à son banc avec aisance, fier, mais sans fanfaronnerie. Un de ses gardiens s'assit à sa gauche. L'autre prit place derrière lui, contre la porte.

Un murmure de sympathie avait accueilli l'entrée du romancier; sa physionomie mâle et franche impressionnait favorablement les auditeurs.

Le président dit à l'accusé de se lever et lui demanda ses noms et prénoms, son âge, sa profession, le lieu de sa naissance et celui où il demeurerait lors de son arrestation; puis il rappela à l'avocat de Marchand que, aux termes de l'art. 211 du Code d'instruction criminelle, il ne pouvait rien dire contre sa conscience ni contre le respect dû aux lois, et qu'il devait s'exprimer avec décence et modération.

Immédiatement après, les jurés étant debout et découverts, le président leur lut la formule du serment qu'ils devaient prêter avant d'entrer en fonctions:

l'attachement à nos institutions démocratiques, la défense de notre neutralité envers et contre tous, c'est le culte de la liberté. Aussi, chaque citoyen suisse est un soldat qui tient sa carabine au chevet de son lit.

Ce ne sont pas là de vaines paroles. La Suisse entend défendre tous ses droits contre toutes les forces et si jamais nous devons succomber, nous mettrions notre confiance en l'Eternel, car de notre sang rejallirait la liberté.

Mais non, Suisse chérie, tu resteras encore au milieu des nations, non pas pour faire entendre des paroles de guerre et de carnage, mais pour fournir à la civilisation le tableau d'un petit peuple amoureux de la paix, du travail, de l'instruction et jaloux de son droit d'asile pour tous les persécutés dignes de ce nom! L'intérêt même des grandes nations qui t'avoi-sinent est ta sauvegarde et ta sécurité; ô mon pays, sois heureux et prospère à jamais!

Et vous, tireurs suisses et confédérés,

Voilà dix-huit ans que la république française, des siècles que la noble France nous prodigue ses sympathies et son amitié, qu'elle accueille nos concitoyens qui, du sol aride de nos montagnes, viennent chercher chez elle le travail et le pain, qu'elle personnifie l'hospitalité et la générosité et qu'elle lutte pour l'émancipation du genre humain et la fraternité des peuples.

Joignez donc vos voix à la mienn pour acclamer la France et la république, son glorieux passé, sa révolution, l'anniversaire de 1879 et l'Exposition, sa mission civilisatrice à travers les âges, ses héros, ses savants, ses patriotes et son peuple. En lui confiant notre bannière, écrivons-nous du cœur: Vive la république française, qu'elle vive! qu'elle vive!

M. Mérillon, député de la Gironde et président de l'Union des sociétés de tir de France, répond en souhaitant d'abord la bienvenue aux tireurs suisses à qui, dit-il, les Français ont été très heureux d'emprunter le goût et l'organisation des tirs. Son allocution relève encore nombre de points flatteurs pour les « fils de Tell », qui savent toujours inspirer le respect et l'estime aux voisins.

M. de Freycinet prononce ensuite un chaleureux petit discours, où il remercie au nom du gouvernement de la république les Suisses de leur gracieuse visite en cette circonstance, puis il reçoit les porte-

« Vous jurez et promettez devant Dieu et devant les hommes d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui seront portées contre Marchand, de ne trahir ni les intérêts de l'accusé ni ceux de la société qui l'accuse; de ne communiquer avec personne jusqu'après votre déclaration; de n'écouter ni la haine ou la méchanceté, ni la crainte ou l'affection; de vous décider d'après les charges et les moyens de défense, suivant votre conscience et votre intime conviction, avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre. »

Chaque juré, appelé individuellement par le président, répondit en levant la main droite:

— Je le jure!

Ce serment prêté, le président ordonna au greffier de lire l'arrêt de la cour d'appel, portant renvoi de l'affaire à la cour d'assises, et l'acte d'accusation. Auparavant, il avait invité Marchand à écouter attentivement cette lecture.

Dans le grand silence de l'auditoire, la voix du greffier rappelait, avec des inflexions monotones et traînantes, l'assassinat de René Bernard et la découverte du crime.

Le président reprit les faits de cette accusation et les détacha des formules qui les accompagnaient, les résuma et conclut en adressant à Marchand la phrase sacramentelle:

— Voilà de quoi vous êtes accusé: vous allez entendre les charges qui seront produites contre vous. En exécution de cette parole, le procureur général exposa le sujet de l'accusation; il présenta ensuite la liste des témoins qui devaient être entendus, soit à sa requête, soit à celle de l'accusé. Cette liste fut lue à haute voix par le greffier.

Le président ordonna aux témoins de se retirer dans la

LA GRUYÈRE

bannières avec un mot pour chacun, après quoi tous les drapeaux vont flotter au haut de la tribune.

Les tireurs se répandent dans les stands qui sont très animés. Il y en a trois, ou pavillons de France, de Paris et Jeanne-d'Arc, avec 108 cibles à 300 mètres et 20 pour revolver à 30 mètres.

Examens des recrues. -- Voici le rang obtenu par les cantons dans les examens pédagogiques des recrues :

1 Bâle-Ville, 2 Thurgovie, 3 Schaffhouse, 4 Nidwald, 5 Genève, 6 Bâle-Campagne, 7 Zurich, Glaris et Neuchâtel; 8 Appenzell Rh.-Ext. et St-Gall, 9 Vaud, 10 Obwald et Zoug, 11 Argovie, 12 Berne, 13 Grisons, 14 Schwytz, 15 Lucerne et Fribourg, 16 Tessin, 17 Uri, Appenzell Rh.-Int., 18 Valais.

La nouvelle poudre. -- Afin d'activer la fabrication de la nouvelle poudre, le département militaire fédéral demande au conseil fédéral l'autorisation d'acquérir, près de la Papiermühle, à Berne, un bâtiment qui serait transformé en poudrière.

Referendum sur la loi instituant un procureur général. -- Un violent manifeste anarchiste, imprimé en français et en allemand, a été affiché et répandu dimanche matin à Genève, Berne, Soleure, Neuchâtel, Fribourg, etc. Nous en avons même reçu à Bulle, ce matin.

En revanche, le *Grütli*, journal des sections vaudoises de la Société suisse du Grütli, se prononce nettement contre le referendum sur la loi instituant un procureur général de la Confédération permanente.

Fusion de la S.-O.-S. et du J.-B.-L. -- Les délégués de la Suisse-Occidentale-Simplon et du Jura-Berne-Lucerne ont signé samedi le traité de fusion, sous réserve de l'approbation des compagnies et des autorités compétentes.

En même temps, ils ont accepté la déclaration de la Banque pour le commerce et l'industrie, de la Banque internationale, à Berlin, et de la Banque cantonale vaudoise relative aux opérations financières à exécuter.

Zurich. -- Le caporal d'infanterie Huber, de Hallau (Schaffhouse), a été tué jeudi pendant les exercices à feu entre Erlikon et Seebach. Il paraît à peu près certain que le coupable a agi, non par inadvertance, mais avec préméditation. Avant la manœuvre, il avait été fait une inspection très soignée des fusils et des cartouchières. L'homme doit donc avoir caché des cartouches à balle dans les poches de sa tunique ou de son pantalon.

— Samedi on a procédé, à Zurich, à la crémation du corps de M. Franklyn, décédé à Genève. Il avait manifesté la volonté expresse d'être incinéré. Le cadavre avait été expédié vendredi dernier de Genève à Zurich par l'express de midi. La crémation a eu lieu lundi. L'opération a très bien réussi.

— Un cordonnier d'Aussersihl, Rodolphe Wydler, âgé de 60 ans, a été arrêté lundi sous l'inculpation d'homicide volontaire. Wydler vivait en mauvaise intelligence avec un voisin du nom de Keller. Il rencontra cet individu dans le corridor, dans la nuit de dimanche à lundi, et tous deux en vinrent aux mains. Wydler était armé d'une alêne; au moyen de cet

instrument dangereux, il frappa son adversaire d'un violent coup à la gorge. La grande artère fut coupée, et le blessé ne tarda pas à succomber à la perte du sang.

Berne. -- A Wynigen, deux vaches ont été tuées par la foudre dans une écurie. A Berau, deux enfants qui s'étaient réfugiés sous un tilleul ont été tués par la foudre, et au même endroit un domestique de campagne a été atteint et a eu la jambe gauche paralysée. Enfin, à Guggisberg, toute une série de poteaux télégraphiques ont été partiellement ou totalement détruits.

— Un étranger qui se promenait mercredi après midi, en petit bateau, sur le lac de Thoun, à proximité de Hilterfingen, s'est laissé surprendre par les vagues du bateau à vapeur qui passait à 4 1/2 h. et a chaviré. Repêché immédiatement, il n'a pu être rappelé à la vie malgré les soins d'un médecin qui se trouvait sur les lieux; il résulterait des documents retrouvés que la victime serait un employé des péages fédéraux à la douane de Waldshut.

Vaud. -- Mme Pache, qui, pendant la fête des Vignerons, avait eu les deux jambes fracturées à la gare de Corsier, a succombé à ses blessures. On avait dû se décider à faire l'amputation des membres lésés, mais la malade n'a pu supporter l'opération. Mme Pache était âgée de 25 ans.

— On lit dans le dernier rapport de la section de la Broye de la société la Diana que cette section s'est particulièrement occupée de la destruction des renards qui s'étaient propagés dans une forte proportion, malgré la poursuite opiniâtre qui leur est faite par tous les chasseurs.

Dans les environs de Payerne, pendant 25 jours de chasse à 5 et 6 fusils et 3 à 5 chiens, tous plus ou moins renardiens, il a été vu 80 renards dont 20 ont été abattus; 13 autres ont été tués par des chasseurs isolés, ce qui porte à 33 le nombre de peaux levées, sans compter les renards grièvement blessés.

Dans le district de Moudon, il en a été abattu environ 70 durant la dernière chasse, et dans celui d'Avenches une trentaine, ce qui donne pour la vallée le chiffre respectable de 130 à 135.

Le lièvre, autrefois commun dans la vallée, devient de plus en plus rare, grâce à la propagation du renard, et il faut user de mesures énergiques, telles que le poison administré par des gardes spéciaux, pour détruire ce carnassier.

A deux reprises, l'année dernière, une patte de lièvre a été retrouvée presque intacte dans l'estomac de renards abattus et dépecés.

Valais. -- Un accident, qui a coûté une vie humaine, est arrivé mardi sur le glacier de Sauleuron, près du passage du Sanetsch. Le guide Maurice Gaudin, qui accompagnait M. Morell, marchand de vins à Lausanne, et précédait celui-ci, a disparu dans une crevasse. Son compagnon, s'étant empressé de revenir sur ses pas pour chercher du secours au Sanetsch, plusieurs personnes se mirent en campagne pour essayer de découvrir le malheureux et lui porter secours. On l'aperçut enfin, mais à l'état de cadavre. La chute a été telle que la mort a dû être instantanée. La victime était célibataire.

On est parvenu à retirer du glacier le cadavre du guide. Le malheureux paraît être mort, non des suites de sa chute, mais de froid et d'inanition.

— Il y a quelques jours, une femme de Clèbes (Nendaz), occupée à arroser un pré, a été tuée sur le coup par une pierre roulante détachée d'un terrain désagrégé. La victime était mère de six enfants.

pect égaré, qui s'est dit le beau-père de Marchand, a brisé un carreau d'une fenêtre de la salle qui donne sur l'avenue d'Eylan, a ouvert la croisée, a sauté à terre, s'est avancé vers la table et s'est mis à injurier, prétextant que j'étais la cause du décès récent de son petit-fils...

— Mon fils! s'écria Marchand qui devint d'une pâleur cadavérique et se leva d'un mouvement galvanique. Emmanuel! Il est mort!

Ah! tout m'est égal, à présent!

Il retomba comme une masse sur son banc et se cacha la figure dans ses mains en bégayant:

— Mon bébé! mon pauvre petit bébé! Mort!... Tué!... lui aussi!...

Oh! cela devient trop affreux! Tous!... nous sommes tous frappés en même temps...

— Marchand! avouez-vous votre crime, à présent? interrogea vivement le président.

— Mon crime? Non pas!... Je ne suis pas coupable.

Ah! maintenant que mon bébé est mort, j'aimerais mieux être l'assassin et mourir... moi aussi!... Mais je ne puis dire que je suis coupable; ce serait mentir, et je n'ai jamais menti.

Marchand, poussé par le garde de Paris assis à côté de lui, s'était levé pour répondre. Il avait fini de parler, et pourtant il restait debout; son corps s'inclinait, tantôt en avant, tantôt en arrière, comme un arbre qui hésite avant de tomber.

Tous les assistants, le président, ses assesseurs, le procureur de la République, les jurés, les spectateurs, le cou tendu, les yeux fixés sur son visage, regardaient ses lèvres qui s'agitaient sans formuler de sons.

Genève. -- Depuis quelques jours, on signalait la disparition d'un jeune étudiant de l'Université de Genève. On apprend aujourd'hui que le corps de ce jeune homme vient d'être retrouvé dans le Rhône, près de Bellegarde. On ignore les motifs qui ont pu décider le malheureux à mettre fin à ses jours.

— Le procureur général vient de faire procéder à des perquisitions dans une imprimerie anarchiste, installée dans un logement situé au cinquième étage d'une maison du quartier des Pâquis. Depuis cette visite, les anarchistes ont dispersé leur matériel, de façon à le rendre presque introuvable.

Les caractères ont été déposés dans un grenier du quartier de la Servette, la machine dans une cave, etc.

France. -- La fête offerte aux maires de France par la ville de Paris était superbe; 15,200 maires ont pris part au défilé et au banquet; beaucoup d'entre eux portaient les costumes provinciaux. Pour le défilé à travers Paris, le président du conseil municipal Chautemps avait à ses côtés le Dr Gailleton, maire de Lyon, et le maire de Blarians (Doubs), la plus petite commune de France (37 habitants).

— Le général Boulanger, Dillon et Rochefort adressent au peuple français un manifeste disant que le jugement de la Haute Cour est le résultat d'un pacte conclu entre la Chambre et le Sénat moyennant promesse de la Chambre de laisser vivre le Sénat.

— M. Bernard Lavergne, républicain modéré, a été élu sénateur du Tarn.

— On annonce la mort de M. Damala, artiste dramatique, mari de Mme Sarah Bernardt.

— Joseph Allorto et Sellier, dit « le manchot », les auteurs principaux de l'épouvantable assassinat commis dans la nuit du 17 au 18 mars dernier sur la personne du jeune jardinier Bourdon, à Auteuil, ont été exécutés samedi matin, à 5 heures, sur la place de la Roquette.

Italie. -- Le *Secolo* publie la dépêche suivante, de son correspondant à Rome:

« Au ministère de la guerre, on pousse activement les études d'un plan qui mettrait l'armée en état d'entrer en campagne d'un moment à l'autre.

» On ravitaille les magasins militaires tant en vivres et en vêtements qu'en munitions. Des ordres sont également donnés pour activer plus encore les travaux d'établissement de doubles lignes stratégiques. Les voies comprises entre Bologne et Pesaro et Bologne et Padoue sont celles qui vont être d'abord terminées. »

Allemagne. -- Jeudi, l'empereur partira de Strasbourg pour Metz; puis lui et l'impératrice sont attendus de nouveau à Postdam le 25 août.

De cette date au 21 septembre, Guillaume II assistera aux grandes manœuvres qui auront lieu en Saxe et en Hanovre, près de Minden.

Irlande. -- Les crimes agraires, qui avaient diminué dans une proportion énorme en Irlande, ont reparu ces derniers temps dans une certaine mesure, grâce peut-être au redoublement de rigueur dans les évictions. On en compte trois pour la semaine passée. Le dernier a été perpétré dans la nuit de mardi à mercredi. Un nommé Frassay a été tué d'un coup

Il avait envie de parler, c'était visible; il allait sans doute prononcer des mots importants. Chacun pensait que ce serait la révélation relative à cette fameuse conversation tenue entre l'écrivain et René Bernard, treize jours avant le crime.

L'accusé passa deux ou trois fois la main sur son front et dit d'une voix sourde:

— Ah! la mort d'un enfant devrait délier d'un serment! Je devrais pouvoir le venger... et je ne puis pas parler!... Non! Je ne le puis pas...

Pourtant, si René Bernard vivait, est-ce qu'en présence de ce qui se passe, il ne me relèverait pas de ma promesse?... Ne puis-je pas supposer que j'ai sa permission?

Toute l'assistance était suspendue aux lèvres de Marchand. On retenait sa respiration pour mieux entendre. On eût distingué, dans le grand silence, le vol d'une mouche, et les paroles de l'accusé, bien que prononcées d'un ton très bas, parvenaient nettement à toutes les oreilles.

Il y eut un moment où, en l'espace d'une minute, sa physiologie changea trois ou quatre fois d'expression, montrant tour à tour la vengeance, l'hésitation, la douleur, la résignation.

— Allons! Non! s'écria-t-il avec un effort. C'est décidé! Quoi qu'il puisse arriver, quoi qu'il m'en coûtât, je ne trahirai pas mon serment, je ne parlerai pas.

Il se rassit et ajouta d'une voix de plus en plus sourde:

— Fais ce que dois, advienne que pourra!... même la guillotine!...

Ce fut en vain que le président le pressa de questions, il se renferma dans ses protestations d'innocence, et refusa d'exprimer les pensées qui venaient de l'agiter si violemment.

de fusil à Killinore (Galway). Il convient s'agit pas d'une ve

Consell d'Et accorde une prime de deux fils de Jean I rage et de dévouement juillet dernier, en passager M. Vauch traverser le lac de

— Les commun sont autorisées à p immeubles, et cell percevoir un impo années 1889, 189 de Cormondes est pôt pendant le m

— M. Basile R dans ses fonctions res du 2^{me} sous-a

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France. -- La fête offerte aux maires de France par la ville de Paris était superbe; 15,200 maires ont pris part au défilé et au banquet; beaucoup d'entre eux portaient les costumes provinciaux. Pour le défilé à travers Paris, le président du conseil municipal Chautemps avait à ses côtés le Dr Gailleton, maire de Lyon, et le maire de Blarians (Doubs), la plus petite commune de France (37 habitants).

— Le général Boulanger, Dillon et Rochefort adressent au peuple français un manifeste disant que le jugement de la Haute Cour est le résultat d'un pacte conclu entre la Chambre et le Sénat moyennant promesse de la Chambre de laisser vivre le Sénat.

— M. Bernard Lavergne, républicain modéré, a été élu sénateur du Tarn.

— On annonce la mort de M. Damala, artiste dramatique, mari de Mme Sarah Bernardt.

— Joseph Allorto et Sellier, dit « le manchot », les auteurs principaux de l'épouvantable assassinat commis dans la nuit du 17 au 18 mars dernier sur la personne du jeune jardinier Bourdon, à Auteuil, ont été exécutés samedi matin, à 5 heures, sur la place de la Roquette.

Italie. -- Le *Secolo* publie la dépêche suivante, de son correspondant à Rome:

« Au ministère de la guerre, on pousse activement les études d'un plan qui mettrait l'armée en état d'entrer en campagne d'un moment à l'autre.

» On ravitaille les magasins militaires tant en vivres et en vêtements qu'en munitions. Des ordres sont également donnés pour activer plus encore les travaux d'établissement de doubles lignes stratégiques. Les voies comprises entre Bologne et Pesaro et Bologne et Padoue sont celles qui vont être d'abord terminées. »

Allemagne. -- Jeudi, l'empereur partira de Strasbourg pour Metz; puis lui et l'impératrice sont attendus de nouveau à Postdam le 25 août.

De cette date au 21 septembre, Guillaume II assistera aux grandes manœuvres qui auront lieu en Saxe et en Hanovre, près de Minden.

Irlande. -- Les crimes agraires, qui avaient diminué dans une proportion énorme en Irlande, ont reparu ces derniers temps dans une certaine mesure, grâce peut-être au redoublement de rigueur dans les évictions. On en compte trois pour la semaine passée. Le dernier a été perpétré dans la nuit de mardi à mercredi. Un nommé Frassay a été tué d'un coup

Il avait envie de parler, c'était visible; il allait sans doute prononcer des mots importants. Chacun pensait que ce serait la révélation relative à cette fameuse conversation tenue entre l'écrivain et René Bernard, treize jours avant le crime.

L'accusé passa deux ou trois fois la main sur son front et dit d'une voix sourde:

— Ah! la mort d'un enfant devrait délier d'un serment! Je devrais pouvoir le venger... et je ne puis pas parler!... Non! Je ne le puis pas...

Pourtant, si René Bernard vivait, est-ce qu'en présence de ce qui se passe, il ne me relèverait pas de ma promesse?... Ne puis-je pas supposer que j'ai sa permission?

Toute l'assistance était suspendue aux lèvres de Marchand. On retenait sa respiration pour mieux entendre. On eût distingué, dans le grand silence, le vol d'une mouche, et les paroles de l'accusé, bien que prononcées d'un ton très bas, parvenaient nettement à toutes les oreilles.

Il y eut un moment où, en l'espace d'une minute, sa physiologie changea trois ou quatre fois d'expression, montrant tour à tour la vengeance, l'hésitation, la douleur, la résignation.

— Allons! Non! s'écria-t-il avec un effort. C'est décidé! Quoi qu'il puisse arriver, quoi qu'il m'en coûtât, je ne trahirai pas mon serment, je ne parlerai pas.

Il se rassit et ajouta d'une voix de plus en plus sourde:

— Fais ce que dois, advienne que pourra!... même la guillotine!...

Ce fut en vain que le président le pressa de questions, il se renferma dans ses protestations d'innocence, et refusa d'exprimer les pensées qui venaient de l'agiter si violemment.

CANTO

Consell d'Et accorde une prime de deux fils de Jean I rage et de dévouement juillet dernier, en passager M. Vauch traverser le lac de

— Les commun sont autorisées à p immeubles, et cell percevoir un impo années 1889, 189 de Cormondes est pôt pendant le m

— M. Basile R dans ses fonctions res du 2^{me} sous-a

Confli Delémont a pub sujet de l'abstent désistement de M saire à l'expositio cela proviendrait avaient vendu leu et que dès lors à faire triste mine

Le *Confédéré* a, en effet, ache Gruyère, à de bo Mais il est ridicu geois ne pouvai vraiment singulie quarante mille e répondant du L de la St-Denis et éleveurs fribour vient de plus loi dont ils ont été nulle envie de r un jury composé

Quant à M. L ble de ramener l pectera l'impart parce qu'un Am mais parce que, mandé sa démiss thalois.

M. Jules Rep comme liquidat rés de solde esp

Vendredi, à 8 Lischera, comm cendé. Elle éta lier, fourrages, flammes. Ils é sauvé. L'eau m tribuée à l'impr arrêté.

Alors le présid position.

— Le beau-pèr contre moi et cor en menaces!

Je ne porte pa c'est un fou et qu asile d'aliénés qu pour marquer de de l'accusé est ar

Quand Wegro le président pour lence sur les mot

— C'est bien que vous avez en en terminant le p

— Parfaitement répondit Odon V

— Avez-vous témoin? interro

— Non! Je n' d'instruction et

Madame Robi d'autres témoin charge.

Au fur et à m ter à l'accusé les

Avant de bris il lui fit remarq nut la lettre d'in

LA GRUYÈRE

de fusil à Killinore, près de Woodford (comté de Galway). Il convient d'ajouter que l'on ignore s'il ne s'agit pas d'une vengeance particulière.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — Séance du 17 août. — On accorde une prime de 50 fr., avec diplômes, aux deux fils de Jean Binder, batelier, pour l'acte de courage et de dévouement dont ils ont fait preuve, le 26 juillet dernier, en sauvant la vie à leur père et au passager M. Vaucher, qui avaient chaviré en voulant traverser le lac de Morat.

— Les communes de Cressier et de Pont-en-Ogoz sont autorisées à procéder à l'acquisition de divers immeubles, et celles d'Aterswyl et de Wünnewyl à percevoir un impôt communal et scolaire pendant les années 1889, 1890 et 1891; le cercle scolaire libre de Cormondes est de même autorisé à lever un impôt pendant la même nombre d'années.

— M. Basile Rey, tit. à Donatidier, est confirmé dans ses fonctions de vérificateur des poids et mesures du 2^m sous-arrondissement (Broye).

Conflit des éleveurs. — Le *Démocrate* de Delémont a publié une étrange correspondance au sujet de l'abstention des éleveurs fribourgeois et du désistement de M. Louis Diesbach comme commissaire à l'exposition de Paris. D'après ce factum, tout cela proviendrait du fait que les éleveurs fribourgeois avaient vendu leur plus beau bétail à des Américains et que dès lors ils ne pouvaient plus exposer sans faire triste mine!

Le *Confédéré* répond avec raison qu'un Américain a, en effet, acheté une vingtaine de vaches dans la Gruyère, à de bons prix et en général d'un bon choix. Mais il est ridicule de dire que les éleveurs fribourgeois ne pouvaient plus exposer à Paris. Il serait vraiment singulier que le départ de vingt vaches sur quarante mille environ pût avoir ce résultat. Le correspondant du *Démocrate* n'a qu'à venir à la foire de la St-Denis et il pourra se convaincre que, si les éleveurs fribourgeois n'ont pas exposé à Paris, cela vient de plus loin; ils se sont souvenus de la manière dont ils ont été malmenés à Neuchâtel, et ils n'avaient nulle envie de recommencer l'épreuve à Paris, avec un jury composé de la même manière qu'en 1887.

Quant à M. L. Diesbach, qui était l'homme capable de ramener les éleveurs et dont personne ne suspectera l'impartialité, s'il a démissionné, ce n'est pas parce qu'un Américain a acheté vingt pièces de bétail, mais parce que, du palais fédéral, on lui avait demandé sa démission sur les instances des Simmenthalois.

M. Jules Repond, avocat à Fribourg, est désigné comme liquidateur *ad hoc* de la liquidation des arriérés de solde espagnol.

Vendredi, à 8 h. du matin, une ferme située à la Lischera, commune de Guin, a été complètement incendiée. Elle était taxée 1400 francs. Tout le mobilier, fourrages, grains, etc., ont été détruits par les flammes. Ils étaient assurés. Le bétail a pu être sauvé. L'eau manquait. La cause du sinistre est attribuée à l'imprudence d'un fumeur; ce dernier est arrêté.

Alors le président dut inviter Wegrow à continuer la déposition.

— Le beau-père de Marchand, dit le banquier, se répandit contre moi et contre les financiers en général, en injures et en menaces!

Je ne porte pas plainte contre lui, parce que je crois que c'est un fou et qu'il serait plus juste de l'enfermer dans un asile d'aliénés que dans une prison, mais je rappelle ces faits, pour marquer de quelle animosité, de quelle haine la famille de l'accusé est animée contre moi.

Quand Wegrow eut fini sa déposition, il fut semoncé par le président pour avoir gardé, vis-à-vis de la justice, le silence sur les motifs de la disparition de son employé.

— C'est bien de l'accusé Gustave Marchand ici présent que vous avez entendu parler, monsieur Wegrow? demanda en terminant le président.

— Parfaitement, c'est bien de l'accusé Gustave Marchand, répondit Odon Wegrow.

— Avez-vous quelque chose à répondre aux paroles du témoin? interrogea le président en s'adressant au romancier.

— Non! Je n'ai à répondre que ce que j'ai déjà dit au juge d'instruction et je proteste encore une fois de mon innocence!

Madame Robinet, Stéphan Mordy et un grand nombre d'autres témoins furent entendus, tant à charge qu'à décharge.

Au fur et à mesure des dépositions, le président fit présenter à l'accusé les pièces à conviction.

Avant de briser les scellés qui attestaient leur authenticité, il lui fit remarquer l'intégrité des cachets. Marchand reconut la lettre d'invitation au mariage de René Bernard, les

Samedi matin, vers 9 h., un incendie a encore détruit, dans la commune de Guin, la maison Riedo, située entre la gare de Guin et Bonn. Cette maison avait déjà été incendiée une fois, en novembre dernier.

GRUYÈRE

Carrière de marbre. — On vient de mettre à jour, au territoire de Lessoc, une carrière de marbre de qualité supérieure, au grain plus fin que celui de Grandvillard. Un système de transport très ingénieux sera expérimenté sous peu pour l'exploitation de la nouvelle carrière.

CHRONIQUE AGRICOLE

Un amateur qui entretient des lapins fait part à un journal allemand de ses observations et des résultats de ses expériences.

En été, il donne à ses animaux chaque matin une poignée d'avoine (un verre à boire par lapin adulte). En même temps ou une heure après, il donne de l'herbe et cette portion de fourrage est renouvelée à midi et le soir. En hiver, le menu se compose de carottes, d'avoine, de foin ou de regain et de son bouillonné. Les femelles qui allaitent ont besoin d'une nourriture variée et choisie. Les femelles portantes aussi perdent parfois un peu l'appétit, voilà pourquoi il est recommandé de varier leur nourriture. On peut ajouter au mets ordinaire un morceau de pain bien cuit dont les lapins sont très friands.

Le même éleveur recommande de ne pas donner d'herbes aux petits lapins avant l'âge de six semaines de peur de leur donner la diarrhée; il faudrait que la mère pût prendre sa nourriture dans un compartiment séparé ou que le râtelier soit assez haut pour que les petits n'y puissent atteindre.

Des expériences faites en divers endroits ont démontré que le lait des vaches castrées est supérieur à celui des vaches non castrées. Voici l'analyse des laits de vaches castrées, de vaches ordinaires et de vaches pleines, faite sur 1000 parties :

	Castrées.	Ordinaires.	Pleines.
Graisse . . .	55,600	44,500	59,000
Albumine . . .	14,687	7,975	13,450
Caséine . . .	19,313	17,025	19,750
Sucre . . .	62,100	57,950	58,050
Cendres . . .	8,200	7,150	7,750

La viande des vaches castrées serait également supérieure et la tuberculose résultant de l'emploi du lait ne serait pas à craindre avec celui des vaches castrées.

CONNAISSANCES UTILES

Manière de rendre le bois et les tissus incombustibles. — Voici un procédé qui a été couronné par la Société d'encouragement au bien. Il est dû à M. Abel Martin.

Les tissus et les bois trempés dans la solution suivante sont à l'épreuve du feu, même lorsqu'ils ont été exposés pendant plusieurs mois dans une étuve

effets se montant à la somme de dix mille francs, qu'il avait retirés aux guichets de la banque Odon Wegrow, le revolver et l'épingle comme lui ayant appartenu ou lui ayant été présentés au cours de l'instruction.

— Je prie messieurs les jurés, dit Maurice Belcoq, de remarquer que des bijoux d'un certain prix : une montre en or marquée R. B., une épingle de cravate, indépendamment de celle à tête d'émeraude, les cinq pièces d'une parure, boutons de devant de chemise et de manchettes, ainsi qu'une bague dont le chaton était assez volumineux, ont été enlevés des écrins où ils étaient enfermés au domicile de René Bernard. Ces objets n'ont point été retrouvés en possession de Gustave Marchand. Mon client est accusé d'avoir tué Bernard pour s'emparer de l'argent qui lui appartenait; il est extraordinaire qu'étant supposé avoir commis ce crime pour voler, il ait négligé de s'emparer des bijoux en or et des pierres précieuses.

L'audition des témoins se termina sans amener d'incidents nouveaux.

Comme deux heures sonnaient au cartel suspendu contre le mur, en face des jurés, le procureur de la République se leva et prononça son réquisitoire. Il fut terrifiant. Il accabla l'accusé sous les preuves matérielles accumulées par l'instruction. Il ne semblait pas qu'il fût possible, qu'il fût utile, même, après de tels coups portés, d'essayer de défendre le romancier.

— L'avocat de l'accusé, conclut en terminant le magistrat, essaiera sans doute de vous émuover, messieurs les jurés, en vous représentant l'affolement de son client, quand, le 14 septembre, il apprit le départ, pour la Belgique, du directeur

chauffée à 35° centigrades. Cette composition est formée ainsi :

Sulfate d'ammoniaque . . .	8 parties.
Carbonate d'ammoniaque . . .	2,5 >
Acide borique	3 >
Borax pur	1,7 >
Amidon	2 >
Eau	100 >

Pour les tissus empesés, il suffit, lorsqu'ils ont été trempés et bien imbibés dans cette dissolution chaude, de les faire sécher et de les repasser comme s'il s'agissait d'un empesage ordinaire. Les décors de la plupart des théâtres de Paris sont traités aujourd'hui par ce procédé.

VARIÉTÉS

Savez-vous combien il se publie à Paris de journaux, de revues et de publications périodiques de toute nature?

Quinze cent soixante-treize.

Les journaux politiques sont au nombre de 55 de grand format et de 35 de petit format.

Dans les autres publications, nous trouvons : sciences 65, sport 24, théâtres 22, beaux-arts 26, commerce 60, jurisprudence 78, médecine 120, modes 80. Les journaux illustrés sont au nombre de 80.

Quelques condamnations célèbres, en France et à l'étranger, à propos des arrêts de la Haute Cour :

M. Ranc, condamné à mort en 1873, a été depuis député de Paris.

Félix Pyat, condamné à mort, s'est éteint comme député des Bouches-du-Rhône.

M. Alphonse Humbert, condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, devenu depuis conseiller municipal de Paris.

MM. Vaillant, Charles, Longuet, id., id. Tous trois ont reçu dimanche les 15.200 maires des communes de France invités en leur nom.

M. Henri Rochefort, condamné à la déportation perpétuelle en 1871, devenu depuis député de Paris. Condamné pour la seconde fois, à perpétuité.

Le prince Louis-Napoléon, condamné à la détention perpétuelle, est devenu depuis président de la République et empereur des Français.

Depuis Louis XVIII, tous ceux qui ont gouverné la France sont revenus de l'exil. Il n'y a eu d'exception que pour le maréchal de Mac-Mahon.

BIBLIOGRAPHIE

COURS PRATIQUE DE GYMNASTIQUE ÉLÉMENTAIRE pour garçons. Guide pour l'application de « l'école fédérale de gymnastique », par Ed. BALSIGER. Traduit en français sur la deuxième édition par Mc SENGLE, maître de gymnastique à Genève. Premier degré (10-12 ans). Zurich, Orell Fussli & Cie, éditeurs. — 1 vol. de 62 pages avec figures. Prix : 1 fr. 20.

HERD-BOOK DE LA SUISSE ROMANDE, publié avec l'approbation de la Commission du Herd-Book par C. BOREL, secrétaire général, à Collex près Genève. Tome IX. Prix : 2 fr.

Les 9 premiers volumes et l'appendice au volume VII pour 1887 sont en vente chez le secrétaire du Herd-Book, à Collex, au prix de 10 fr. Envoi contre remboursement.

Le volume IX est envoyé gratuitement aux éleveurs ayant des animaux inscrits.

de la maison de banque du Crédit commercial, où il avait placé son argent. Il vous montrera cet homme, que sa position indépendante avait préservé jusque-là de telles démarches, courant chez M. Noirot qui refuse de renouveler les effets qu'il faudra payer le lendemain; se rendant de là chez M. Wegrow, pour lui demander le renouvellement refusé par le créancier; se dirigeant vers la demeure de son ami, M. Louis Talbot, et si troublé, si bouleversé par l'impossibilité de faire honneur à sa signature, qu'en apercevant la maison, il revint sur ses pas.

Mais ne vous arrêtez pas, messieurs, à ce spectacle qu'on rendra le plus émouvant possible, à ce tableau qu'on colorera des couleurs les plus vives pour troubler votre jugement : allez plus loin; passez par-dessus cet effroi ressenti par l'accusé, lisez dans le fond de son âme, et, après ces quelques heures d'hésitation, vous le verrez combinant son crime et l'exécutant avec une audace, une habileté, une perversité machiavéliques.

Il aperçoit sur sa table de travail la lettre par laquelle l'infortuné René Bernard le priait d'assister à son mariage. Aussitôt se présentent à son esprit la pensée du meurtre. Les avantages qu'il en retirera, les facilités qu'il a pour l'accomplir.

Bernard devait avoir de l'argent chez lui, au moins assez pour solder les effets qui avaient été présentés le matin, et avaient été renvoyés impayés.

(A suivre.)

LA GRUYÈRE

A vendre : De gré à gré, la maison N° 185, près de l'église, désignée sous les art. 606 et 663 du cadastre de Bulle.

A VENDRE Un domaine de grand rapport, de 24 poses, à une heure de Bulle et à trois minutes d'un village, au bord de la route cantonale, dans une des plus belles positions de la Gruyère.

Avis de vente. Le samedi 7 septembre prochain, dès les 6 heures du soir, à l'Hôtel de Commune, la municipalité de Rougemont fera vendre en mises publiques, aux conditions qui seront lues, 190 numéros plantes de sapin situées à la Porsogue et à la Verdaz.

TANNERIE - CORROIRIE Cuirs. - Crépins. - Chaussures. Gros. - Demi-gros. - Détail.

Ernest GLASSON, Bulle. Cuir fort, en sèche de fond, battu et non battu, pour semelles. - Vache lissée. - Grand choix de dépoilles (débris). - Croupes français. - Vachettes et empeignes en tous genres. - Cuirs pour sellerie. - Peausserie diverse. - Assortiment varié de tiges élastiques, bottes à l'écuylère, etc.

Mme BIDAUX CORSETIÈRE annonce aux dames de Bulle et des environs qu'elle sera dans cette ville les 26 et 27 août, Hôtel de Ville, pour recevoir les commandes de corsets et jupons que ces dames voudront bien lui confier.

avoines fourragères depuis 12 fr. 50 c. le sac (150 litres). Graine et farine de lin, qualité supérieure. Prix réduits.

LIMES Pendant l'été, le soussigné ne tiendra son dépôt que tous les jours de foire sur la place entre l'Union et le Cheval-Blanc, à BULLE. Se recommande A. Ragenbass, fab' de limes, successeur de Ph. Guidi, 261, rue de Morat, Fribourg.

Avis important AUX GRANDS MÉNAGES On trouvera à la boulangerie J. SCHNEIDER, successeur de L. Clerc, à Bulle : Pain de ménage à 28 c. le kg., ainsi que farines de différente qualité et son à bas prix.

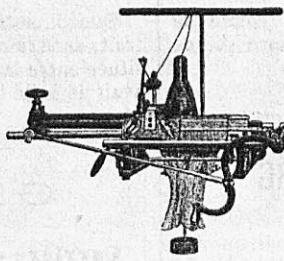
BANQUE ET NOTARIAT Placements hypothécaires à 4 1/2 %. Ouverture de comptes courants garantis par garanties de dam, même en dernier rang, chez J.-J. Menoud, à Bulle.

Un jeune homme intelligent, de bonne conduite et possédant une jolie écriture pourrait entrer en qualité d'apprenti au Crédit Foncier Fribourgeois, à Bulle. - Adresser les offres au bureau de l'établissement.

Avis aux chasseurs. A vendre une belle jeune chienne de chasse (courant), chez Is. MULLER, à Villarvolard.

FABRIQUE DE Machines à tricoter

Edouard DUBIED & Co, à Couvet (canton de Neuchâtel).



Machines pour familles et ateliers produisant rapidement et économiquement les bas, chausettes, jupons, caleçons, gilets de chasse, etc., de même que les articles de fantaisie. Conditions avantageuses. Garantie. Envoi gratis du prix-courant. [10]

Tumeur glanduleuse. Pâles couleurs.

Je me fais un devoir d'attester publiquement que, par le traitement par correspondance et les remèdes inoffensifs de la Polyclinique privée à Glaris, j'ai été parfaitement guéri de tumeur glanduleuse, pâles couleurs, manque d'appétit. Marie Ticon, à Filly-Honore (Savoie). Brochure gratuite. Des médecins patentés. 2500 guérisons légales. S'adresser à la Polyclinique privée à Glaris. [391]

BUREAU AU CHATEAU DE BULLE Agence commerciale et agricole Auguste Barras, Bulle. Commission, représentation, recouvrements, renseignements confidentiels, démarches commerciales et judiciaires, intervention dans les faillites, tenue de comptabilités et de rentiers pour administrations et particuliers, rédactions diverses, gérance; achat et vente d'immeubles, d'actions et obligations de tous genres, de valeurs à lots et à primes, de titres hypothécaires et autres; opérations de banque, négociations d'emprunts, placement de fonds, etc., etc. [119]

PLUS DE MAUX DE DENTS! PAR L'EMPLOI DE L'Elizir, Poudre et Pâte Dentifrices DES RR.PP.BÉNÉDICTINS de l'Abbaye de Soulac (Gironde) Dom MAGUELONNE, Prieur 2 Médailles d'Or: Bruxelles 1850, Londres 1854 Les plus hautes récompenses INVENTÉ EN L'AN 1373 PAR LE PRIEUR PIERRE BOURSAUD. « L'usage journalier de l'Elizir Dentifrice des RR.PP. Bénédictins, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents qu'il blanchit et consolide au fortifiant et assainissant parfaitement les gencives. » « C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le meilleur curatif et le seul préservatif des Affections dentaires. » Elizir, 2', 4', 8', 12', 20'; Poudre, 1', 2', 3'; Pâte, 1', 2', 2'. Maison fondée en 1807 SEGUIN Bordeaux So trouvent dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Drogueries.

Bandages d'excellente construction en tous genres et grandeurs et répondant à chaque cas spécial seront fournis aussi sur demande par lettre. La brochure: Les hernies du bas-ventre et leur guérison gratuite. M. le professeur Kargacin, à Novi près Fiume (Autriche), nous écrit: Le bandage que vous m'avez envoyé est un vrai chef-d'œuvre et j'en suis satisfait. Il me va à merveille, ne me cause pas de difficultés et retient parfaitement ma hernie. Je vous en suis d'autant plus reconnaissant que, jusqu'à présent, je n'ai pu me procurer un bandage retenant la hernie complètement. S'adresser à l'Etablissement pour la guérison des hernies à Glaris. [329]

Imprimerie Emile Lenz

BULLE, 295 Grand'Rue 295, BULLE Cette imprimerie, pourvue de plusieurs machines et d'un beau choix de caractères, se charge de toute espèce d'ouvrages typographiques, tels que: Journaux et labours; Affiches, programmes, prospectus, cartes diverses, d'adresse, de visite, de convocation, etc., étiquettes; Impressions pour les administrations, le commerce et les sociétés; Têtes de lettres, factures, lettres d'avis, de faire-part et d'affaire, etc., circulaires; Registres à souches, actions, tableaux et formulaires; Catalogues, statuts et règlements de sociétés, registres réglés pour fromagerie; Formules pour inscription des voyageurs dans les hôtels, etc., etc.; Enveloppes avec raison sociale imprimée, au prix de fabrique. IMPRESSIONS DIVERSES EN COULEURS Exécution prompte et soignée. - Prix des plus modérés. LA GRUYÈRE étant un des journaux les plus répandus dans le district et le canton, elle se recommande aux administrations et au public pour l'insertion d'annonces qui y trouvent une grande publicité.

Liquidation.

Pour cause de changement de commerce, le soussigné vendra à bas prix toutes les marchandises en magasin, telles que draps, toiles fil et coton, étoffes pour dames, livres de prières, couronnes mortuaires, laines et cotons, cotonnes, cretonnes, blouses, corsets, services de table, mercerie et quincaillerie. A. Pfulg-Meyer, à Bulle. PROFITEZ DE L'OCCASION! [116]

On demande un apprenti-boulangier intelligent. S'adresser au plus tôt à Ch. MESSERLI, boulanger, à Bulle. [510]

Mais Italie récolte 1887.

sous la CROIX-BLANCHE, à Bulle. Beaux gruaux maïs, à prix réduits. - Cet aliment, recommandable par sa grande valeur nutritive remplace avantageusement les pommes de terre, de qualité inférieure cette année. [128]

A louer: A Bulle, pour le 22 février 1890, un domaine de grand rapport d'environ 31 poses (11 hectares 16 ares), en grande partie irrigués. S'adresser à M. CHIFFELLE, receveur. [513]

A vendre: Un lot de buchilles. - S'adresser à M. Maurice Remy, à Bulle. [515]

On demande une domestique pour faire un ménage d'ouvriers. S'adresser au bureau du journal. [517]

XXXXXXXXXXXXXXXXX Demandez partout les cigarettes Le BOSPHORE Le Vezir. Le Croissant. Samson fort. Le Bouquet. La Macédonienne. L'Helvétienne. Echantillons et prix courants à disposition au dépôt pour la vente en gros du district: Imprimerie de la Gruyère, à Bulle. XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX A l'imprimerie de ce journal: Monseigneur Marilley. Brochure de 72 pages et un portrait. Prix: 50 cent.

Vue de la chapelle de Notre-Dame des Marches, Broc, par M. Fr. CORMINNEUF, architecte, à Bulle. En vente chez MM. Ackermann, Baudère et Morel, libraires, à Bulle, au magasin des ventes au profit de la chapelle, aux Marches (Broc), et dans toutes les principales librairies des cantons de Fribourg, Vaud et Valais, au prix de 3 fr. [512]

On a trouvé le mercredi 14 août, entre Bulle et La Tour, un sac contenant environ 2 mesures de pommes de terre. - Le réclamer chez GRANGER, Alphonse, à La Tour, contre remboursements des frais d'insertion. [518]

Tous ceux qui hésitent à choisir parmi le grand nombre de remèdes annoncés dans les journaux sont instantanément engagés à demander par une simple carte-correspondance à la Librairie ALBERT MÜNZINGER à Olten la brochure illustrée: « L'Ami du Malade ». Ce manuel expédié gratis et franco fournit à côté d'une description claire et précise d'un certain nombre de Remèdes Domestiques dont une longue expérience a démontré l'efficacité hors ligne. des attestations de malades guéris, authentiques, prouvant que bien souvent un simple Remède Domestique guérit des Maladies quasi incurables. Pourvu que le malade tombe sur le remède approprié à son cas, l'affection la plus grave se guérit maintes fois comme par enchantement. « L'Ami du Malade » est un conseiller sûr dans tous ces cas. Aucun malade ne voudra donc s'en passer. L'envoi de cette brochure illustrée n'entraîne pas de frais. Bulle. - Emile Lenz, imprimeur-éditeur.

PRIX DE L'ABONNEMENT Pour la Suisse: 1 an, 6 fr. 6 m. 3 fr. 60 c. Etranger: 1 an, 9 fr. 6 m. 5 fr. 00 c. payable d'avance. Prix du numéro 0 fr. 25 c. On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Lettres Coup d'œil général. s'est transformée. Influences de Paris. affluence. - Que

L'Exposition faut dire cette fo... semblent. > C'est cohue, la même bruyantes et dénu... Fait-il beau, transformées en... Fait-il mauvais... moindre; on se central, aux Beau... où une toiture v... Et depuis vien... ouverte, ce conc... est toujours l... siasme. Et la tour Eit... jamais le centre timidités de la monte aujourd'h... on va à la galer... sans cranerie; c... courage physiqu... ordinaire serait

Après tant de du Champ-de-M... crois vous avo... eu l'idée aujour... de consacrer à... jeter un coup d... ments que cette... que j'avais épr... Ces sentimen... une remarque... tion a pris aujo... nent, elle est, s... tudes journalièr... fermera, elle m...

FEUILLE L'OE Habitué à nou... pouvoir les trans... sinat. Il se sait l... dénouer les fils d... rera lui-même d... personnages. Qu'on ne vien... qu'il agissait sot... causée par l'abus... chand n'ignorait... bus du café; il l... En buvant de ce... parfaitement les... Un morphinon... jour une petite c... de sa mort, que... L'accusé se tr... excuse dans l'ab...